

## **Pi-IV MEC4000 (01) - Règles de sécurité au laboratoire A-385**

### **1. Accès au local :**

- L'accès au local est limité aux personnes travaillant sur le projet.
- Les portes du local doivent être fermées en tout temps.
- Il est interdit de travailler seul.
- Le code d'accès ne peut être divulgué à quiconque ne travaillant pas sur le projet.

### **2. Ordre et propreté :**

- Le laboratoire doit être laissé dans un état propre et rangé après chaque journée d'utilisation.
- Les matières dangereuses doivent être bien identifiées et entreposées de façon sécuritaire aux endroits désignés.
- Les déchets de matières dangereuses doivent être déposés aux endroits désignés.
- Les équipements d'urgence (douche, extincteur, trousse de premiers soins, etc) doivent être accessibles en tout temps.

### **3. Nourriture et breuvages :**

- Il est interdit de manger et de boire au laboratoire.
- Les boissons alcoolisées et les stupéfiants sont interdits.

### **4. Habillement :**

- Lorsqu'il y a possibilité d'entrer en contact avec une ou des pièces en mouvement :
  - i. Les cheveux longs doivent être attachés et retenus vers l'arrière.
  - ii. Les vêtements amples et déchirés sont proscrits.
  - iii. Les chaînes, bracelets, bagues ou autres accessoires retombants sont également proscrits.
- Le port de souliers fermés et de pantalons longs est obligatoire en tout temps.
- Lorsque la situation l'exige, les souliers avec « cap d'acier » sont obligatoires.
- Lorsque la situation l'exige, le port de lunettes de protection est obligatoire.

### **5. Équipements :**

- Tout équipement doit être utilisé selon son mode d'utilisation.
- Il est interdit d'altérer un équipement.
- Il est interdit d'utiliser un équipement défectueux.

### **6. Premiers soins :**

- En cas de blessure, avertir immédiatement le technicien présent au local ou se rendre au poste de sûreté pour signaler la blessure.